

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2025  
Reçu en préfecture le 06/06/2025  
Publié le   
ID : 974-249740101-20250606-2025\_062\_BC\_14-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 13  
Nombre de représentés : 3  
Nombre d'absents : 0

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_062\_BC\_14**  
***Projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Avenue Rico Carpaye - Mise à disposition par la Commune de Le Port des parcelles communales nécessaires à la réalisation du projet***

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

**NOTA :**

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- la convocation a été faite le :  
27 mai 2025

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
09/06/2025

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2025  
Reçu en préfecture le 06/06/2025  
Publié le   
ID : 974-249740101-20250606-2025\_062\_BC\_14-DE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2025**

**AFFAIRE N°2025 062 BC 14 : PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE (TCSP) AVENUE RICO CARPAYE - MISE À DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE LE PORT DES PARCELLES COMMUNALES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET**

**Le Président de séance expose :**

**Éléments de contexte :**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'organisation des transports urbains, le Territoire de l'Ouest porte le projet de réalisation d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur l'avenue Rico Carpaye sur la Commune de Le Port.

Ce projet nécessite un élargissement des voies de circulation existantes, pour la création de la voie dédiée aux transports en commun.

Aussi le TCSP concerne l'emprise de l'avenue Rico Carpaye ainsi que les accotements au droit de cette rue. Une majorité de ces emprises foncières appartiennent à la Commune de Le Port.

Il s'agit des parcelles communales mentionnées ci-dessous, représentant une superficie totale d'environ 12 112 m<sup>2</sup> :

<b>Références cadastrales actuelles</b> (en attente du plan de division final)	<b>Emprise approximative (en m<sup>2</sup>)</b> (A confirmer par le plan de division final)
AK 44	16
AK 771p	1095
AK 776p	283
AK 777p	481
AK 779p	304
AK 781p	1206
AK 783p	447
AK 785p	149
AK 787p	303
AK 789p	133
AK 791p	330
Ak 793p	519
AK 795p	1075
AK 797p	54
AK 798p	193
AK 85	33
BD 218	4002
BE 188p	1489

Par courrier du 19 mars 2025, le Territoire de l'Ouest a sollicité auprès de la Commune de Le Port, la mise à disposition de l'emprise de la voie concernée (avenue Rico Carpaye) ainsi que des emprises susvisées, à titre gratuit.

Il est proposé de conclure cette mise à disposition sous le régime de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'appliquant en matière de transfert de bien suite à un transfert de compétence.

Il est à noter que l'avenue Rico Carpaye, actuellement voie régionale, est en cours de déclassement par la Région

Réunion et de transfert vers le domaine public routier communal.

Dans ce cadre, il est envisagé de signer un procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Le Port et le Territoire de l'Ouest, dès le déclassement de la voie dans le domaine public routier communal. La mise à disposition durera le temps de l'affectation des biens à l'usage de la compétence transport en commun exercée par le Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 28/05/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 13/05/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le principe de la mise à disposition, à titre gratuit, entre la Commune de Le Port et le Territoire de l'Ouest, de l'avenue Rico Carpaye dès le déclassement de la voie dans le domaine public communal, ainsi que des parcelles communales situées en accotement, pendant la durée de l'usage de ces biens à l'exercice de la compétence transports collectifs par l'EPCI ;**

**- AUTORISER le Président à signer ledit procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous les autres actes relatifs à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

# Projet Rico Carpaye (1/3)

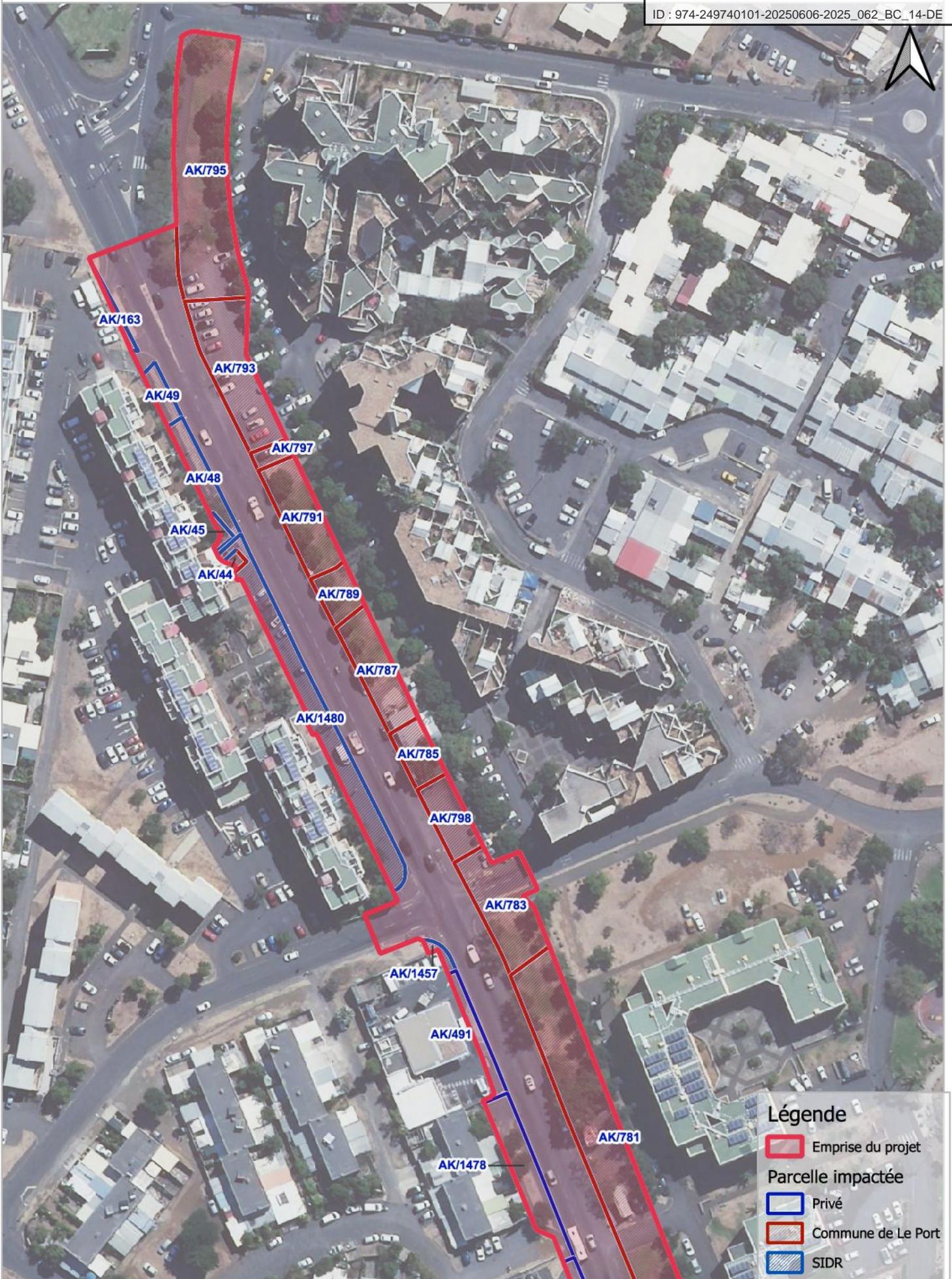
Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250606-2025\_062\_BC\_14-DE



## Légende

- Emprise du projet
- Parcelle impactée
- Commune de Le Port
- SIDR



Source des données:IGN BDOrtho/ BDTopo 2019  
Droits rés.- Images PIMANT- Pôle I G de la Région  
DGFiP PCI, Collectivité



# Projet Rico Carpaye (2/3)

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250606-2025\_062\_BC\_14-DE



20 0 20 40 60 80 m



# Projet Rico Carpaye (3/3)

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250606-2025\_062\_BC\_14-DE



**Légende**

- Emprise du projet
- Parcelle impactée
- Privé
- Commune de Le Port

